

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Evolution stockage sauvegarde - Fourniture, mise en oeuvre et maintenance des matériels et logiciels - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signer

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a réalisé en 2004 l'intégration au sein de son système d'information, d'une architecture informatique dédiée au stockage et à la sauvegarde des données (architecture Storage Area Network). Cette opération a été réalisée dans le cadre des marchés 04/0166U (pour la fourniture) et 04/167U (pour la maintenance), signés avec la société Storagetek.

Il s'agit maintenant de faire évoluer ces matériels en capacité tout en maintenant le niveau des performances. Ainsi, la baie de stockage doit évoluer d'une capacité de base de 1 To (1Tera octet est égal à 1024 Giga octet) à 10 To par l'adjonction de tiroirs disques supplémentaires. La librairie de sauvegarde a accueilli 14 To de données dans une première phase pour une évolution vers 70 To.

Pour ce faire, il convient de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Cet appel d'offres est décomposé en deux postes techniques indissociables :

- Poste technique 1 : Fourniture des matériels informatiques, droit d'usage des matériels, installation et mise en œuvre
- Poste technique 2 : Maintenance des matériels et logiciels

Le poste technique 1 débutera à la date de notification du marché et se terminera à la date d'admission des matériels et logiciels. Les prestations de maintenance débuteront à la date d'admission des matériels et logiciels et se termineront à la fin du marché de maintenance de la solution globale soit le 18 juillet 2015.

La garantie technique des matériels est, à compter de l'admission, de 12 mois pour les matériels relatifs à la librairie de sauvegarde et de 24 mois pour les matériels concernant la baie de disques.

Le coût de l'opération est évalué à 231 000 € HT, soit 276 276 € TTC.

Cette dépense sera imputée sur le budget principal de 2006:

- Chapitre 20 - article 205 - fonction 0200 - CRB R300
- Chapitre 21 - article 2183 - fonction 0200 - CRB R300
- Chapitre 011 – article 6156 – fonction 0201 – CRB R300
- Chapitre 011 – article 6288 – fonction 0201 – CRB R300

Les éléments constitutifs de ce marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, au 13 ème étage de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux en application des articles L2121 12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse et la mieux adaptée,
- à procéder en cas d'appel d'offres infructueux, et en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, à la recherche de prestataire, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 -1 dudit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL MERCIER

